

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

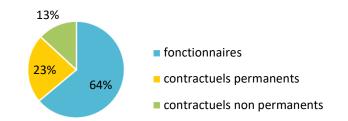


COMMUNE DE LOUVERNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Mayenne.

Effectifs

- 61 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 39 fonctionnaires
 - > 14 contractuels permanents
 - > 8 contractuels non permanents
- Aucun contractuel permanent en CDI



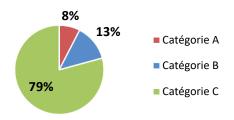
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

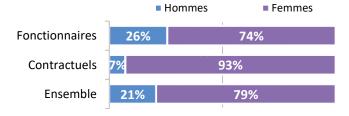
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	15%	7%	13%
Technique	46%	21%	40%
Culturelle	5%		4%
Sportive			
Médico-sociale	10%	7%	9%
Police			
Incendie			
Animation	23%	64%	34%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



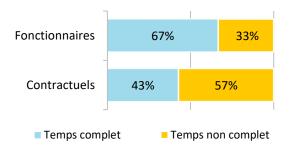
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	32%
Adjoints d'animation	30%
Adjoints administratifs	6%
Agents de maîtrise	6%
Attachés	4%

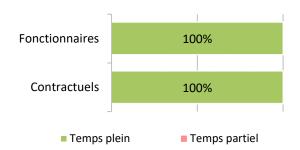
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

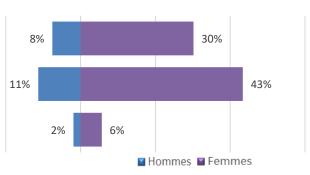
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	50%	0%
Animation	44%	78%
Technique	33%	33%

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moy	⁄en*	
des agents pe		
Fonctionnaires	46,35	— de 50 ans et +
Contractuels	41,79	ue 30 ans et +
permanents	41,75	
Ensemble des	Ensemble des 45,14	
permanents		
•	.	_
Âge moy	de - de 30 ans	
des agents non	permanent	
Contractuels non	20,00	
permanents	20,00	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

→ 46,93 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 34,18 fonctionnaires

> 8,73 contractuels permanents

> 4,02 contractuels non permanents

85 413 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A Catégorie B 7,11 ETPR

Catégorie C 32,00 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2023, 13 arrivées d'agents permanents et 17 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
57 agents	53 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023							
Fonctionnaires • -9,3%							
Contractuels	→	0,0%					
Ensemble	7	-7,0%					

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	53%
Mise en disponibilité	18%
Mutation	18%
Détachement	6%
Décès	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	85%
Recrutement direct	8%
Voie de mutation	8%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

- Évolution professionnelle

2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 20 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

— Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 53,64 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*

* Montant global

Charges de personnel*

2 203 850 €

Soit 53,64 % des dépenses de fonctionnement

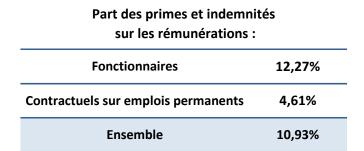
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 202 085 €
Primes et indemnités versées :	131 443 €
IFSE:	114 934 €
CIA:	10 033 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	29 873 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	7 715 €
Supplément familial de traitement :	9 728 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A Catégorie B				Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	47 285 €		30 565 €		27 217 €	S	
Technique			S		26 379 €	25 574 €	
Culturelle			S		S	S	
Sportive							
Médico-sociale	S		S	S	S		
Police							
Incendie							
Animation			29 493 €	S	25 154 €	22 772 €	
Toutes filières	42 760 €		32 103 €	S	26 121 €	23 998 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,93 %



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 76 697 €

- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 2274 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
		Femmes		Hommes		Femmes			Hommes			
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 530 €	628€	8%									
Catégorie B	4 338 €	391€	8%	S	S		S					
Catégorie C	2 148 €	176€	8%	2 418 €	273 €	10%	331€	28€	8%			

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- En moyenne, 3,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,85%	0,86%	2,33%	0,58%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,42%	0,86%	4,21%	0,58%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,47%	0,86%	4,25%	0,58%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 27,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

5 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 5 accidents du travail pour 61 agents en position d'activité au 31 décembre 2023
- En moyenne, 19 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 3 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

14 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 678 € Coût par jour de formation : 120 €

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 6 443 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

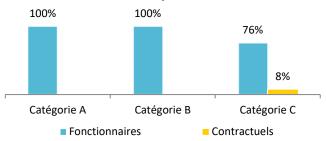
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Formation

→ En 2023, 62,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



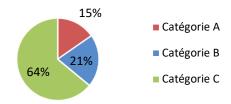
25 004 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	45 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	43 %

→ 150 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,8 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	84%
Autres organismes	16%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	620€
Montant moyen par bénéficiaire	20€

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

3 jours de grève recensés en 2023

→ Comité Social Territorial

4 réunions en 2023 dans la collectivité

4 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 1 janvier 2025